

Cotisation annuelle pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Date :

Nom de l'organisme :

Nom du délégué(e) :

Fonction :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

L'inter@ctif – abonnement gratuit

Je désire m'abonner à l'infolettre L'inter@ctif. En cochant cette case, j'accepte de recevoir le bulletin électronique du RLS diffusé 10 fois par année. Je serai ainsi informé de tout ce qui se passe en loisir, en sport et en plein air. Je comprends que je peux m'abonner ou me désabonner en tout temps en faisant la demande au rls@rls-sag-lac.org.

Charte de cotisation 2020-2021

Catégorie de membres	Cotisation	Cochez
MRC entre 0 et 99 999 habitants	210 \$	
Municipalités moins de 500 habitants	50 \$	
Municipalités entre 501 et 999 habitants	75 \$	
Municipalités entre 1 000 et 4 999 habitants	210 \$	
Municipalités entre 5 000 et 24 999 habitants	320 \$	
Municipalités entre 25 000 et 49 999 habitants	530 \$	
Municipalités de 50 000 habitants et plus	950 \$	
Commissions scolaires	270 \$	
Cégeps	210 \$	
Université	315 \$	
Écoles primaires	35 \$	
Écoles secondaires	60 \$	
Associations régionales de loisir et de sport	35 \$	
Membres affiliés	35 \$	

Paiement

Je désire être facturé

Courriel d'envoi si différent de celui inscrit ci-haut

Paiement inclus
(RLS Saguenay-Lac-St-Jean)

Nous faire parvenir le formulaire par courriel, la poste ou télécopieur :

RLS Saguenay-Lac-St-Jean
414, Collard Ouest
Alma (Québec) G8B 1N2
Courriel : rls@rls-sag-lac.org
Téléphone : 418 480-2228
Télécopieur : 418 668-0265
www.rlsaguenaylacstjean.com

Être membre c'est...

Des avantages réservés aux adhérents

- Vous profitez d'une expertise professionnelle par la voie téléphonique ;
- Vous recevez le bulletin électronique interne du RLS, un bulletin qui est diffusé dix fois au courant de l'année et auquel vous pouvez publiciser vos activités ;
- Vous pouvez publiciser vos activités sur notre page facebook, page qui est suivie par plus de 3 000 personnes ;
- Vous êtes admissibles aux programmes de subvention « Aide au développement du plein air » et « Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air » : ces programmes visent à soutenir le développement du plein air et l'organisation d'activités physiques avec une aide financière maximale de 4 000 \$. Un seul projet par organisme peut être retenu annuellement ;
- Vous êtes admissibles au programme de subvention « Achat de matériel durable » : ce programme vise à rendre disponible du matériel durable, gratuitement, à l'ensemble de la population ;
- Vous avez accès à une offre de services dans le domaine des parcs et des aires de jeu ;
- Vous avez accès à différents documents de travail développés par le RLS dont une trousse média, un guide de reconnaissance des bénévoles, un guide d'accueil du nouveau bénévole, un répertoire des programmes de subventions disponibles, etc. ;
- Vous êtes invités à une table de concertation en lien avec votre secteur d'activités (Table des intervenants municipaux en loisir, Table des animateurs de vie étudiante, Table des associations sportives, etc.) ;
- Vous pouvez participer à la vie corporative du RLS (conseil d'administration, comité, etc.) ;
- Vous profitez de l'expertise du Réseau québécois des ressources en formation que le RLS coordonne en région. Les formations permettent aux bénévoles et aux intervenants en loisir de développer leurs compétences en ayant accès à des outils et à des activités de formation ;
- Vous êtes informés régulièrement de tout ce qui se passe en loisir, en sport et en plein air ;
- Vous êtes invités à une rencontre d'échange entre les membres du RLS : une rencontre qui permet aux membres de se rencontrer et d'échanger sur des sujets d'actualités.

Les catégories de membres

Membres actifs

Est membre actif de la corporation toute personne physique désignée à titre de représentant pour toute corporation, association ou personne morale intéressée aux buts et aux activités de la corporation et se conformant aux normes d'admission établies par résolution du conseil d'administration. Un membre actif doit être incorporé selon la 3e partie de la Loi sur les compagnies ou être reconnu par un autre texte de loi similaire. Il doit œuvrer sans but lucratif.

Ils ont le droit de participer à toutes les activités de la corporation, de recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres, d'assister à ces assemblées et d'y voter. Ils sont éligibles comme administrateurs de la corporation. En fonction de leur secteur d'activité, les membres actifs sont regroupés selon les catégories suivantes :

a) Loisir : Tous les organismes à portée régionale ou qui touche plus d'une municipalité ou plus d'un arrondissement qui interviennent en loisir culturel, scientifique, socio-éducatif, touristique, communautaire, de plein air et de sport récréatif.

b) Sport : L'Association régionale de sport étudiant, l'Agence de santé et des services sociaux et toutes les associations régionales de sport unidisciplinaire.

c) Municipal : Toutes les municipalités régionales de comté, les municipalités locales et la Conférence régionale des élus.

d) Éducation : Les commissions scolaires, l'Université du Québec à Chicoutimi, les établissements d'enseignement collégial et les établissements privés.

Membres affiliés

Peut être reconnu comme membre affilié, tout OBNL loisir et sport n'ayant pas la possibilité d'être représenté par un organisme à portée régionale reconnu par le RLS, tel que défini par résolution du conseil d'administration. Les membres affiliés peuvent participer aux activités de la corporation et assister à titre d'observateurs aux assemblées des membres. Ils ne sont pas éligibles comme administrateurs de la corporation.



RLS Saguenay-Lac-St-Jean

414, Collard Ouest

Alma (Québec) G8B 1N2

Courriel : rls@rls-sag-lac.org

Téléphone : 418 480-2228

Télécopieur : 418 668-0265

www.rlsaguenaylacstjean.com